



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 3 JUILLET 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
26	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Philippe VANHALST, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Audrey SERAFINI

**Conseillers Municipaux absents** : Paul GAILLARD, Lydie MILAD

**Délibération N° 80/23**

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL « PROVENCE EN SCENE » 2023-2024**

Rapporteur : Madame RICARD

Informe l'assemblée que la commune souhaite bénéficier de l'achat de spectacles et des opérations d'accompagnement programmées entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024 inscrits dans le catalogue « Provence en scène » au titre de 2023-2024.

Le département s'engage à participer à hauteur de 60% pour les spectacles Provence en Scène et 80% pour les spectacles dits « Provence en Scène plus » pour les communes de 3000 à 6000 habitants. Le solde du coût du spectacle ainsi que les dépenses annexes restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat culturel « Provence en Scène » pour l'exercice 2023-2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le..... 13 JUIL. 2023  
Et de la publication sur le site internet le..... 13 JUIL. 2023  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com